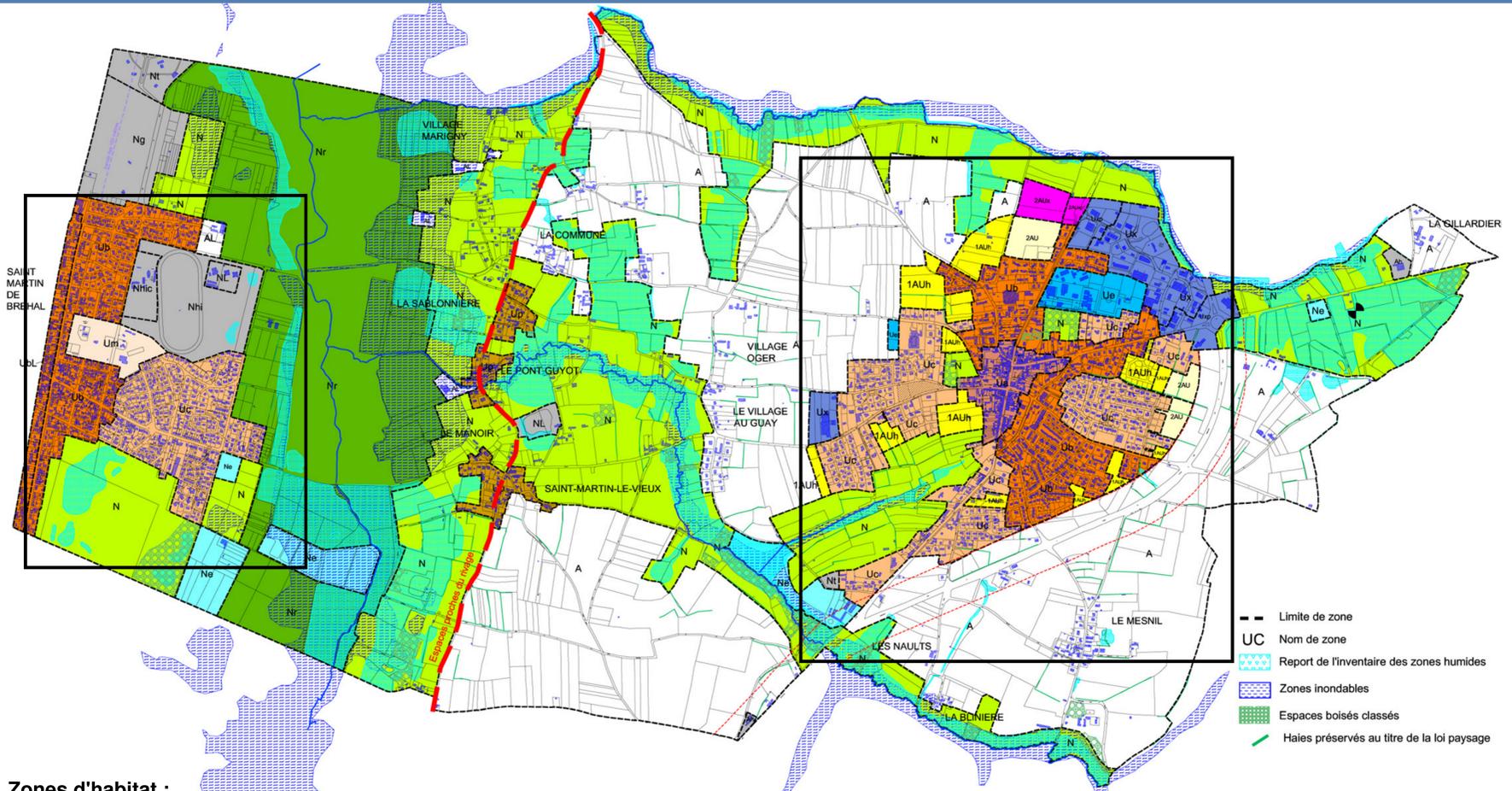


### Présentation du zonage et du règlement

### Le zonage du nouveau PLU



#### Zones d'habitat :

- Zone UA : centre urbain traditionnel (cœur de ville)
- Zone UB : quartier intermédiaire en périphérie du centre-ville et centre de Saint-Martin de Bréhal
- Zone UC : tissu pavillonnaire périphérique des deux agglomérations.
- Zone UM : zone en lien avec la valorisation de la Place Monaco et le développement touristique
- Zone UP : hameaux en partie composés d'un tissu urbain ancien.
- Zone Ue : zone réservée aux équipements publics et collectifs.

#### Zones agricoles et naturelles :

- Zone A : zone agricole permettant le développement de l'activité agricole mais aussi l'évolution du bâti existant.
- Zone AL : zone agricole localisée dans les espaces proches du rivage.
- Zone N : zone naturelle de protection des paysages et des milieux naturels
- Zone Nr : zone naturelle de protection des espaces naturels remarquables
- Zone Nchi : zone de l'hippodrome (Nhic pour la partie autorisant des constructions nouvelles)
- Zone Nne : secteur d'équipements publics d'intérêt général ou collectif

#### Zones d'urbanisation futures :

- Zone 1AUh : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat.
- Zone 2AU : réserve foncière en vue d'une urbanisation future
- Zone 2AUx : réserve foncière pour l'extension de la zone d'activité

#### Zones d'activités :

- Zone UX : zones à vocation artisanale, industrielle et commerciale
- Zone UXp : zones d'activité avec des prescriptions paysagères particulières.
- Zone Ng : secteur du golf.
- Zone Nt : terrains de camping et de caravanage
- Zone NL : zone de loisirs

